



Aide à l'organisation d'un camp d'été pour les enfants et adolescent(e)s du camp de réfugiés de Askar Al Jadid, Naplouse

Convention de partenariat – camp de vacances 2026

Entre les partenaires ci-dessous nommés :

**Association France Palestine Solidarité
Alsace**

Présidente, Mireille PELKA
BP 70436
68007 COLMAR

**Arab Association of Palestinian
Agronomists**

Vice-Président, Issa EL SHATLEH
Sabat Building, 2ed floor – Edward Saed St.
RAMALLAH

Association de développement et de réhabilitation "Odeh"

Représenté par Monsieur Naser Abu Zer
Camp de réfugiés Askar Al Jadid, Naplouse

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Le camp de réfugiés de Askar Al Jadid est situé dans la ville de Naplouse.

La politique coloniale et d'occupation du gouvernement israélien affecte particulièrement la société palestinienne et notamment les camps de réfugiés qui depuis plusieurs mois sont devenus les cibles du régime d'occupation.

Pour annexer la Cisjordanie, Israël commence par démanteler les camps de réfugiés pour mettre fin au statut de réfugiés de 1948 et au droit au retour. Cette manœuvre inclut les attaques de ces derniers mois contre l'UNWRA dont le but est d'anéantir le système éducatif et de santé institué par l'organisme onusien.

Les effets psychologiques, sociaux, économiques et éducatifs sur les enfants des camps, comme sur les enfants de Palestine sont inqualifiables.

Dans les camps de réfugiés les institutions et associations locales sont très actives et font face aux effets sur la jeunesse de la guerre génocidaire, et la politique d'occupation, de fermeture et d'isolement des villes et des villages par des points de contrôle de plus en plus nombreux.

Dans le camp d'Askar Al Jadid, le programme d'activités proposé aux enfants et adolescents permet, d'une part, de contre carrer la politique d'effacement menée par l'occupant, explique le statut de réfugiés palestiniens et promeut le droit au retour et d'autre part de compléter le programme éducatif par des programmes et des activités extrascolaires.

L'association de développement et de réhabilitation « Odeh » du camp d'Askar a initié, en 2024 et 2025, l'idée d'un camp d'été. Dans la continuité de son programme annuel destiné aux enfants et jeunes du camp elle organise en 2026 le « Hope Makers Camp » pendant les vacances d'été 2026.

Article 2 : Objet de l'aide et description du projet

Durée de l'activité Deux semaines étalées sur un mois.

ASSOCIATION FRANCE PALESTINE
SOLIDARITÉ ALSACE
BP. 70436
68007 COLMAR

AAA
Ramallah 2007
رقم التسجيل (RA-22503-A)
Reg. No. (RA-22503-A)

Association France Palestine Solidarité Alsace
Boîte Postale 7436 - 68007 COLMAR / www.afps-alsace.com

Groupe ciblé : 120 enfants (filles et garçons) et adolescent(e)s du camp de réfugiés Palestinien Askar Al Jadid à Naplouse.

Lieu de mise en œuvre : l'école de garçons à Askar et le siège de l'association de développement et de réhabilitation « Odeh ».

Objectifs du camp d'été :

- ✓ Occuper le temps libre des enfants par des loisirs éducatifs
- ✓ Acquérir de nouveaux talents et les développer chez les enfants
- ✓ Développer la connaissance de l'histoire de la Palestine et le statut de réfugiés palestiniens
- ✓ Organiser des sorties éducatives, notamment en visitant des sites archéologiques et scientifiques dans le gouvernorat de Naplouse
- ✓ Organiser des activités extrascolaires pour promouvoir l'importance du travail bénévole.
- ✓ Créer au sein de l'association des équipes distincts : Dabkeh, sports, théâtre et arts.

Activités du camp :

Une quinzaine de bénévoles de l'association, femmes et hommes, participeront à la gestion du camp, ainsi que des étudiants du département de soins infirmiers de l'Arab American University et un certain nombre de bénévoles étrangers.

Les enfants participants seront répartis en groupes : coin dessin, sport, théâtre, histoire et connaissance de la Palestine, artisanat traditionnel, coin santé, gestion du camp

- ✓ Coin dessin et dessin libre : nous visons à organiser une exposition de dessins grâce aux dessins des enfants.
- ✓ Coin culture nationale : pour renforcer l'identité palestinienne chez les enfants et approfondir la signification du droit au retour et l'importance de l'existence du camp dans leur vie quotidienne.
- ✓ Coin sport : nous visons à créer des équipes sportives.
- ✓ L'atelier de danse folklorique Dabkeh est l'un des plus importants du camp, grâce auquel le groupe Dabkeh actuel sera développé avec un groupe d'enfants.
- ✓ L'atelier de visites extérieures : concerne la visite de sites archéologiques et religieux pour tous les sites des religions monothéistes présents dans le gouvernorat de Naplouse et les institutions nationales.
- ✓ Pendant la période du camp, un voyage de plaisir sera organisé pour tous les enfants participants.

Article 3 : Mode opératoire

Porteur du projet

Le Porteur du projet, et maître d'ouvrage, est l'Association France Palestine Solidarité Alsace, représentée par sa présidente, Madame Mireille PELKA.

Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre de l'opération est assurée par le cabinet AAA, l'Association palestinienne des Agronomes Arabes, représentée par son vice-président Monsieur Issa EL SHATLEH.

Bénéficiaire

Le bénéficiaire du projet est l'association de développement et de réhabilitation « Odeh », représentée par Monsieur Naser ABU ZER.

Contrôle financier

Par délégation du maître d'ouvrage, le maître d'œuvre assure la gestion financière du projet, le suivi et le contrôle technique des opérations. Il est destinataire des fonds alloués à la réalisation du projet.

Il assure les paiements des dépenses de réalisation du projet sur factures conformes à l'objet de la présente convention.

ASSOCIATION FRANCE PALESTINE
SOLIDARITÉ ALSACE
BP. 70436
68007 COLMAR

Il établit pour chaque avance perçue un compte-rendu financier d'exécution comprenant :

- La liste des factures acquittées avec date du règlement
- Un tableau récapitulatif des dépenses
- Les observations concernant l'exécution financière qui lui paraissent nécessaires

Il assure la coordination du suivi et du contrôle technique de l'opération.

La totalité des sommes perçues par le maître d'œuvre sera affectée à ce projet conformément au plan de financement arrêté par la présente convention.

Le maître d'œuvre établira un rapport d'exécution financière comportant le listing des factures acquittées (objet, entreprises, montant HT, date d'acquittement), le bilan financier détaillé, un avis sur l'exécution financière du projet.

Les pièces justificatives seront conservées par le maître d'œuvre et pourront être consultées à la demande du financeur, en particulier lors de la réception des travaux.

Coordonnées bancaires du Maître d'œuvre :

Nom	N° enregistrement	Date enregistrement
Arab Agronomists Association	AR – 22503-A	2007

Compte bancaire			
Libellé	Egyptian Arab land Bank		
IBAN/SWIFT	PS05ARLB000675020006028180026	ARLBPS22	

Financement et réception des travaux

L'Association France Palestine Solidarité Alsace assurera la validation des rapports technique et financier et la réception des travaux qui sera effectuée sur place dans le cadre d'une mission de solidarité.

Article 4 : Budget

Les besoins financiers sont relatifs à l'achat de papeterie et accessoires, d'une bannière au nom du camp d'été, des frais d'entrée à la piscine, de transports pour certaines activités.

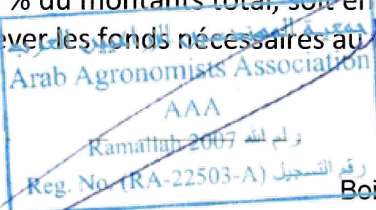
	Activités	Nombre	Prix unitaire ILS	Total ILS
1	T-Shirt	80	22	1 760
2	Papeterie et accessoires divers	Total	1 500	1 500
3	Banderoles	2	100	200
4	Location du bus pour les visites	3	900	2 700
5	Frais d'entrée dans la piscine	80	15	1 200
	Total			7 360 ILS

1 Euro = 3,42 ILS / 7 360 ILS = 2 152 € (au 8 mai 2026)

Article 5 : Financement

Le budget total pour la réalisation de ce projet est estimé à 2 152.- Euros.

La participation de l'Association France Palestine Solidarité Alsace s'élève à 2 000.- Euros.
7 % du montants total, soit environ 152.- Euros, sont pris en charge par l'association France Palestine Solidarité Alsace. Charge à elle de lever les fonds nécessaires au financement total du projet.



Association France Palestine Solidarité Alsace
Boite Postale 7436 - 68007 COLMAR / www.afps-alsace.com

ASSOCIATION FRANCE PALESTINE
SOLIDARITE ALSACE
BP. 70436
68007 COLMAR

Article 6 : Calendrier

Le versement de l'aide sera effectué dès signature de la convention.

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de signature de celle-ci et prend fin lors du versement de la subvention.

Article 8 : Litiges

Les parties signataires de cette convention conviennent de respecter leurs engagements. Si des différends se produisent au cours de la mise en œuvre du projet, les parties conviennent de les résoudre par voie de négociation, et s'interdisent tout recours juridique.

Fait à Colmar, le 8 mai 2026.

Pour l'AFPS Alsace,

la Présidente

Mireille BELKHA
ASSOCIATION FRANCE PALESTINE
SOLIDARITÉ ALSACE

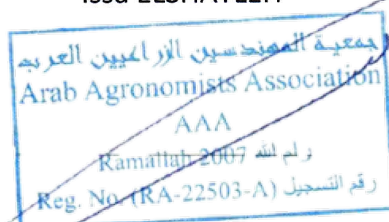
BP 70436

68007 COLMAR

Pour l'Association Palestinienne des Agronomes Arabes,

son Vice-Président,

Issa ELSHATLEH



Pour l'association de développement et de réhabilitation « Odeh »

Naser ABU ZER

